

ANNEXE 3 : NOTICE D'ENTRETIEN

Préambule

La maintenance est à confier à une société spécialisée. La bonne fixation des éléments et le degré d'usure des pièces déterminantes pour la sécurité doivent être vérifiés régulièrement. Les vis de fixation doivent être resserrées et les pièces défectueuses sont à remplacer.

Seuls les produits de nettoyage ne contenant pas d'éléments corrosifs ou susceptibles d'endommager l'installation peuvent être utilisés.

L'entreprise qui réalise l'entretien et le contrôle des portes DAS est rendue attentive au fait que ce type de portes est soumis à la norme NFS 61-937-1 et 2. Il est impératif de respecter ces normes pour toutes interventions

Graissage des paumelles **minimum 1x par an**

Désaccoupler les ferme portes, dégonder le ou les vantaux et graisser la fiche mâle de la paumelle.

Maintenance et entretien des ferme portes **minimum 1x par an**

Aucun entretien particulier n'est à prévoir. Seul le bon fonctionnement est à contrôler.

Nettoyage du bandeau glissière **minimum 1x par an**

Dépoussiérage avec un chiffon sec ou à l'air comprimé des glissières ou éléments de contact.

Attention Ne jamais graisser ou huiler le système de fermeture

Contrôle visuel des éléments **minimum 1x par an**

Contrôler que tous les éléments soient bien fixés (pas de jeux sur les fixations des fermes portes et des glissières, bras). Contrôler les déformations du ou des vantaux ou de l'huissierie consécutives à des chocs. Contrôle des remplissages (vitrages, panneaux).

Contrôle des jeux de battement **minimum 1x par an**

Contrôle de la régularité des jeux. S'assurer qu'aucun affaissement de ou des vantaux n'a eu lieu

Contrôles concernant uniquement les portes D.A.S.

Contrôle des câbles électriques **minimum 2x par an**

Contrôle visuel des câbles électriques. Ces câbles ne doivent pas présenter de craquelure ou fissures. Aucune rupture de câble ne doit être visible.

Fonctionnement de la porte **minimum 2x par an**

Bon fonctionnement de la porte, essais de fermeture en cas d'alarme feu, contrôle du bon fonctionnement du dispositif anti-réarmement et de la séquence de fermeture du ou des vantaux.

Les contrôles suivants sont à effectuer :

- Temps de fermeture** La porte en position ouverte (position de repos) doit se refermer en maximum 30 secondes avec comme seule force la traction exercée par le ferme porte. La vitesse angulaire de chaque vantail doit être inférieure à 10°/s.
- Fermeture manuelle** La porte en position ouverte (position de repos) et retenue par le dispositif de maintien du vantail doit pouvoir être fermée manuellement sous l'application d'un couple compris entre 40 Nm et 120 Nm.

Largeur recommandée pour la porte	Moment de fermeture			
	entre 0° et 4°		entre 88° et 92°	tout autre angle d'ouverture — Nm
	Nm — min	Nm - max	Nm — min	Nm — min
≤ 950	18	< 26	6	4
951 à 1100	26	< 37	9	6
1101 à 1250	37	< 54	12	8
1251 à 1400	54	< 87	18	11
1401 à 1600	87	< 140	29	18

- Force d'ouverture** La porte en position fermée, becs de cane et pêne déverrouillés doit pouvoir être ouverte en exerçant un couple maximal relatif à la largeur du vantail (voir tableau ci-dessous)

Largeur du vantail de porte (mm)	Couple maximal d'ouverture (Nm)
< 950	51
951 à 1100	66
1101 à 1250	88
1251 à 1400	139
1401 à 1600	220

- Essais fonctionnels** Positionner la porte en position ouverte à l'angle désiré, retenue par le dispositif de maintien du vantail. Provoquer une coupure de courant électrique. Contrôler que la porte se referme seule dans un temps maximum de 30 secondes.

Une fois cette manœuvre correctement effectuée, ouvrir manuellement le vantail à l'angle maximum et contrôler que le dispositif de maintien du vantail ne retienne pas le vantail en position ouvert (la porte doit se refermer seule).

Une fois cette nouvelle opération correctement effectuée, appuyé sur le bouton de réarmement situé dans le boîtier. Ouvrir la porte manuellement. Le vantail doit alors rester en position ouvert, maintenu par le dispositif de retenu

A chaque modification de réglage, l'ensemble des contrôles mentionnés ci-dessus doit être à nouveau effectué. Contrôler que le fonctionnement des vantaux ne soit pas gêné par un élément ou un objet étranger (dépôt de matériel, cale etc....).